



Commission Régionale
Du Statut des Educateurs et
Entraîneurs du Football
Section Statut
& Représentants des Commissions Départementales
du Statut des Educateurs des Districts
SAISON 2023-2024

Procès-Verbal

Présents : M. Bertrand REBOURS (UNECATEF), M. Ahmed BOUAJAJ (LPIFF), M. Philippe COUCHOUX (LPIFF), M. Christian PORNIN (LPIFF et District 92), M. Christian FORNARELLI (LPIFF et District 91), M. Georges GRESSIEN (LPIFF et District 94), M. Serge BERGIER (District 75), M. Gérard VIVES (District 77), M. Daniel LOUIS (District 77), M. Gérard DACHEUX (District 78), M. Steve MARLET (District 93), M. Gérard BELLEHIGUE (District 95), M. Ali MOUCER (LPIFF)

Excusés :

Assiste : M. Lénéaïck LERMA

Séance Plénière en Visioconférence du 28/11/2023

Situation des clubs – Contrôles administratifs des feuilles de match

Rappel des dispositions de l'article 11.3.7 du Règlement Sportif Général de la Ligue : « Ces dispositions relatives à l'encadrement technique des équipes feront l'objet de contrôles administratifs, (...) **A l'issue de la procédure de désignation prévue au présent article, l'éducateur ou l'entraîneur en charge de l'équipe soumise à obligation devra être présent sur le banc de touche à chacune des rencontres de compétitions officielles de ladite équipe, son nom étant mentionné à ce titre sur la feuille de match dans la rubrique « banc de touche » sauf dans le cas de l'« éducateur-joueur ».** Le club devra pourvoir au remplacement de l'éducateur ou entraîneur désigné durant les matchs officiels par un éducateur ou entraîneur satisfaisant aux obligations définies à l'alinéa 1 du présent article en cas d'absence supérieure à 4 matches, consécutifs ou non. A défaut, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières et/ou sportives prévues aux alinéas 3.3 et 3.4 du présent article. »

En application de l'article susvisé, les Commissions Départementales ont procédé à un contrôle des feuilles de matchs, de la 1^{ère} journée de Championnat au 17.11.2023, des équipes des championnats Séniors, U18, U16 et

U14 D1 soumises à l'obligation d'encadrement technique afin de s'assurer de la présence de l'éducateur désigné lors des rencontres de l'équipe concernée.

Situation de CAMILLIENNE SP 12° 511261 (U18 D1)

La Commission,

Observe que l'éducateur désigné au début de saison n'est pas présent sur le banc de touche lors de 5 rencontres de Championnat et qu'il n'a pas été remplacé par un autre éducateur possédant le diplôme minimum requis et une licence Educateur,

Le club encourt des sanctions telles que prévues à l'article 11.3.7 du R.S.G. de la Ligue.

Suite à la Commission Départementale du District 75 du 21 novembre 2023, la Commission demande au club de lui fournir ses observations sur l'absence de l'éducateur désigné au plus tard le 20 décembre 2023.

**Article 11.3 du RSG de la LPIFF
Obligations d'encadrement technique des équipes**

Tenant compte des nouveaux parcours de formations fédérales, la Commission propose au Comité de Direction de la Ligue d'adapter le tableau des obligations d'encadrement technique comme suit :

OBLIGATIONS D'ENCADREMENT DES EQUIPES		
Compétitions	2022-2023	2023-2024
Seniors G R1	BEF	BEF
Seniors G R2	BEF	BEF
Seniors G R3	BMF	BMF
Seniors G D1	CFF3 - AS	CFF3 - AS - CFI seniors
Seniors F R1	CFF3 - AS	CFF3 - AS - CFI seniors
Seniors F R2	CFF3 - AS	CFF3 - AS - CFI seniors
U18 G R1	CFF3 - I2	CFF3 - I2 - CFI U14-U19
U18 G R2	CFF3 - I2	CFF3 - I2 - CFI U14-U19
U18 G R3	CFF3 - I2	CFF3 - I2 - CFI U14-U19
U18 G D1	CFF3 - I2	CFF3 - I2 - CFI U14-U19
U17 G R1	CFF3 - I2	CFF3 - I2 - CFI U14-U19
U17 G R2	CFF3 - I2	CFF3 - I2 - CFI U14-U19
U16 G R1	CFF3 - I2	CFF3 - I2 - CFI U14-U19
U16 G R2	CFF3 - I2	CFF3 - I2 - CFI U14-U19
U16 G R3	CFF3 - I2	CFF3 - I2 - CFI U14-U19
U16 G D1	CFF3 - I2	CFF3 - I2 - CFI U14-U19

U15 G R1	CFF2 - I2	CFF2 - CFI U14-U19
U15 G R2	CFF2 - I2	CFF2 - CFI U14-U19
U14 G R1	CFF2 - I2	CFF2 - CFI U14-U19
U14 G R2	CFF2 - I2	CFF2 - CFI U14-U19
U14 G R3	CFF2 - I2	CFF2 - CFI U14-U19
U14 G D1	CFF2 - I2	CFF2 - CFI U14-U19
FUTSAL R1 G	Module Entraînement	Module Entraînement - Module U18 seniors attesté
FUTSAL R2 G	Module Entraînement	Module Entraînement - Module U18 seniors attesté
FUTSAL R3 G	Module Entraînement	Module Entraînement - Module U18 seniors attesté
CRU U13	CFF2 - I2	CFF2 - CFI U10-U13
CR U12	CFF2 - I2	CFF2 - CFI U10-U13

Prochaine réunion le 27 février 2024